

MAIRIE DE VENOUSE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2014

Sur convocation en date du 29 mars 2014, le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 3 avril à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur Raymond DEGRYSE

Etaient présents : Michaël BERTRAND - Nelly CHARDON - François COLLET- Joëlle COURTOIS - Yves ERFORT – Michel HUET – Thomas JAVEL – Richard MALHERBE - Margarida RODOT –

Absente : Anne-Marie TESTUT pouvoir à Michel HUET

Mme Maud Henry, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Secrétaire de séance : M. Yves ERFORT

Ordre du jour :

1^{er} point de l'ordre du jour : approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2014

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2014.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Mise en place des commissions communales et intercommunales

Commission des finances :

Thomas JAVEL – François COLLET – Yves ERFORT – Anne-Marie TESTUT –

Bâtiments communaux – cimetière –bois communaux – urbanisme :

Michaël BERTRAND – Michel HUET – Yves ERFORT – Richard MALHERBE – Thomas JAVEL – François COLLET –

Fêtes et cérémonies – jeunes :

Margarida RODOT + tout le conseil.

Bulletin municipal :

Nelly CHARDON – Anne-Marie TESTUT – Margarida RODOT – Joëlle COURTOIS –

Appel d'offres :

Raymond DEGRYSE – Richard MALHERBE – Nelly CHARDON – Joëlle COURTOIS –

CNAS :

Délégué des élus : François COLLET

Délégué des agents : Maud HENRY

Correspondant défense :

Anne-Marie TESTUT

SIVOS :

Titulaires : Raymond DEGRYSE - François COLLET - Michaël BERTRAND

Suppléants : Thomas JAVEL - Richard MALHERBE

SAEP de la région de Ligny le Châtel :

Titulaires : Raymond DEGRYSE – Nelly CHARDON

Suppléants : Michaël BERTRAND – Michel HUET

SIVU Assainissement Rouvray-Venouse :

Titulaires : Margarida RODOT – Yves ERFORT – François COLLET

Suppléant : Raymond DEGRYSE

Syndicat d'aménagement de la vallée du Serein :

Titulaire : Yves ERFORT suppléant : Michel HUET

Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne :

Titulaire : Raymond DEGRYSE suppléant : François COLLET

Syndicat intercommunal de gestion du CEG de Chablis :

Titulaire : Raymond DEGRYSE suppléant : Joëlle COURTOIS

3ème point de l'ordre du jour : Délégation du maire aux adjoints

M. François COLLET est délégué à l'organisation du travail de l'agent communal

M. Yves ERFORT est délégué aux travaux.

4ème point de l'ordre du jour : régime indemnitaire des élus

L'indemnité de fonction au maire est basée sur l'indice brut mensuel 1015 au taux maximal de 17 (en % de l'indice 1015) indice 1015 au 01/01/2014 = 3801.47€ soit 646.25€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à monsieur le maire l'indemnité au taux maximal de 17% de l'indice 1015 soit 646.25€.

L'indemnité des adjoints : jusqu'à ce jour l'indemnité des adjoints était de 4.8% de l'indice 1015 soit 182.47€. Le taux maximal est de 6.6% de l'indice 1015 soit 250.90€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une indemnité à chaque adjoint au taux de 5.5% de l'indice 1015 soit 209.08€

5ème point de l'ordre du jour : délégation du conseil municipal au maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donner les délégations suivantes au maire :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux.
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés quel que soit leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600.€.
- Intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

- Régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules municipaux.
- Réaliser les lignes de trésoreries sur la base d'un montant de 50 000€ autorisé par le conseil municipal.

6ème point de l'ordre du jour : délégation à la secrétaire

Une délégation de signature est donnée à la secrétaire pour les fonctions d'état civil, délégation donné par arrêté et non par délibération.

7ème point de l'ordre du jour : Elections des membres du CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'élection de 8 personnes au CCAS :

4 personnes du conseil municipal : Joëlle COURTOIS – François COLLET – Margarida RODOT
Nelly CHARDON -

4 personnes extérieures : Aline CHARDON – Nadège SOURD – Jacqueline DEGRYSE –
Christiane MICHAUT –

8ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses – Informations du maire

- ❖ Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une personne est intéressée pour la location du hangar, mais le souci est le chauffage, il faut réinvestir dans un chauffage car celui existant ne fonctionne plus. Une proposition sera faite pour une location moins chère en laissant le chauffage à la charge du locataire.
- ❖ Monsieur le maire fait lecture de la lettre de DOMANYS reçue par le maire de Ligny le Châtel, concernant les travaux prévus à la maison de retraite.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 22 avril à 20heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance
Yves ERFORT

Le Maire
Raymond DEGRYSE